

DEMANDE INDIVIDUELLE
RELATIVE AUX CULTURES
DÉROBÉES SIE 2022

Direction départementale des territoires du Haut-Rhin
Service agriculture et développement rural
à l'attention de Mme BRUPPACHER Nathalie
Cité administrative - Bâtiment Tour - 68026 Colmar cedex
ddt-sadr@haut-rhin.gouv.fr

Nom de l'exploitation :		
Commune du siège :		
PACAGE :	068	Téléphone :

Du fait des conditions climatiques exceptionnelles de sécheresse des sols particulièrement importante dans le département du Haut-Rhin, je ne suis pas en mesure d'assurer la conduite normale de mes parcelles en SIE.

JE SOLLICITE LE REPORT DE LA DATE LIMITE DE SEMIS DES CULTURES DÉROBÉES SIE AU 10 SEPTEMBRE 2022, conformément à la reconnaissance par le préfet de la situation exceptionnelle de sécheresse pour le département du Haut-Rhin,

pour toutes mes parcelles engagées en SIE

pour certaines parcelles engagées en SIE :

Îlot	Parcelle	Code / culture principale	Cultures dérochées pour les SIE	
			culture 1	culture 2

Cette demande porte sur l'ensemble de mes parcelles déclarées avec des cultures dérochées SIE. **La présence obligatoire de ces cultures dérochées se terminera au 5 novembre 2022 pour toutes les parcelles de l'exploitation implantée en cultures dérochées.**

Éléments d'information éventuels :

A

, le

Signature du chef d'exploitation
(ensemble des associés pour les GAEC)